



## Quelle sanction vais-je avoir?

Par **manix95**, le **28/02/2014** à **01:25**

Bonjour,

Avec 3 anciens collègues nous avons été reconnus coupable de recel et abus de confiance pour avoir revendu des contenaires en aluminium chez un ferrailleur pour un montant de 15000 euros à la revente.

Les faits se sont déroulés entre 2006 et 2007.

L'enquête dure depuis 2007 et nous venons dernièrement d'être convoqués devant la 15<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Bobigny le 18 mars prochain.

Mon casier est vierge, je viens de quitter mon emploi et de m'inscrire en intérim pour cause de déménagement.

Je risque quoi à votre avis?

Il me semble que la société pour laquelle je travaillais à cette époque ne c'est pas porter civile.

Merci de me répondre au plus vite.